



Informations municipales

I – ACTIVITES

I – 1 : Secrétariat de mairie

L'accueil du public par le **secrétariat de mairie est fermé** depuis le mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois le service fonctionne et reste joignable :

En cas de demande, nous vous demandons de **prendre contact** soit :

- par message électronique à l'adresse : mairie.bouy@wanadoo.fr
- par dépôt de **message ou courrier papier dans la boîte aux lettres** de la mairie (relève tous les jours)
- par message sur la **messagerie téléphonique du secrétariat de mairie : 03 26 66 13 89** (relève tous les jours)
- par téléphone auprès du **maire ou du 1^{er} adjoint : 03 26 70 20 42 – 03 26 66 15 69**

COVID19 : Nous vous rappelons que la consigne générale est le **confinement à la maison**.

Pour **toute sortie de votre domicile**, il vous faut **une raison valable**. Dans ce cas, vous **devez avoir sur vous une pièce d'identité et un formulaire dit « justificatif de déplacement dérogatoire »**.

Merci donc de veiller au respect de cette règle afin de contribuer à la lutte contre l'épidémie de coronavirus.

Il est important que les enfants suivent également cette consigne et reste à la maison. Ils ne sont pas autorisés à se promener seuls ou en groupe dans le village.

Pour ceux ne disposants pas de moyens d'impression, **des formulaires de « justificatif de déplacement dérogatoire », peuvent vous être fourni gratuitement**. Merci d'en faire la demande via les moyens de contacts à votre disposition : Nous les déposerons dans votre boîte à lettres en fonction de vos demandes.

Nous sommes également à votre service, pour des aides particulières, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

RAPPEL : Mr le Préfet de la Marne a pris un **arrêté, en date du 20 mars dernier, interdisant l'accès aux parc, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport.**

Cet arrêté a été prolongé en date du 15 avril jusqu'au 11 mai prochain

I – 2 : Cérémonies du 08 mai

Les cérémonies du 08 mai sont annulées.

II – INFORMATIONS

II – 1 : RAPPEL ET NOUVEAUX COMMERCES ALIMENTAIRES DISPONIBLES A BOUY

En ce moment de confinement, voici un point sur les services dont vous pouvez disposer dans le village :

- 1) **Boulangerie** : La **Boulangerie de Vadenay (Mme et Mr DEMESSEMACKER)** assure sa tournée itinérante dans notre commune du mardi au dimanche, pour les clients non habituels et afin de pouvoir assurer les quantités merci de passer vos commandes en appelant la veille avant 20h00 au 03 26 67 61 33.
- 2) **Pâtisserie** : **Fabien GUILLAUMET** vous propose la livraison à domicile de ses pâtisseries. Pour détails ou passer votre commande vous pouvez appeler ou envoyer un sms au 06.50.83.19.16 ou encore par mail : fabien@fabienquillaumet.fr ou enfin sur la page facebook Pâtisserie Fabien Guillaume.
- 3) **Plats à emporter** : Le **restaurant Chez JUJU** vous propose des plats à emporter chaque week-end. Commandes au 03 26 66 11 65.
- 4) **Pizza / burger** : La **Fabrique de Charlet** vous propose tous les mardis soir sur la place et alternativement soit pizza, soit Burger commande au 07 87 78 20 87 pour les pizzas et au 06 33 00 31 15 pour les burgers.
- 5) **NOUVEAU BOUCHERIE CHARCUTERIE** : Un camion « commerce ambulante », de l'entreprise LEFRANC de Sacy, sera présent, à **BOUY, chaque jeudi de 08h30 à 10h00, à partir du jeudi 09 avril, sur la place** face à la Mairie (Commandes possibles au 03 26 49 22 95).
- 6) **NOUVEAU PRIMEUR FRUITS ET LEGUMES** : un commerce ambulante primeur, de Livry Louvercy, sera présent **sur la place chaque jeudi matin de 08h30 à 11h00**.
- 7) **NOUVEAU FROMAGER** : à partir de **lundi 20 avril**, un camion ambulante de la Fromagerie « La Baratte », de Reims, vous proposera ses articles **sur la place de 08h30 à 11h30**. Commandes possible au 06 83 40 15 41.

II – 2 : COVID19 Appel de Mr le Préfet de la marne

La préfecture lance un **appel d'urgence** à toutes les couturières et couturiers indépendants des communes, pour la **réalisation de blouses pour le personnel soignant**.

Ces blouses doivent être en **coton, et lavables à 65°**. Vous trouverez le **patron pour la réalisation des blouses**, disponible sur www.marne.gouv.fr ou en en faisant la demande à **la mairie**.

Les **donateurs sont invités à prendre contact** avec la préfecture aux adresses suivantes :

nicolas.kieffer@marne.gouv.fr **ou** hubert.sosson@marne.gouv.fr

II – 3 : Déchèterie et collecte des déchets

Chalons Agglo nous informe que :

Collecte des textiles interrompue : la benne de collecte « LE RELAIS » n'est donc plus vidée, merci de garder les textiles chez vous dans l'attente de la reprise de cette collecte.

Pour rappel :

- **Fermeture des déchèteries** jusqu'à nouvel ordre
- **Collecte en porte à porte** (poubelles classiques, bac bio-déchets et sacs jaunes) **maintenue dans les mêmes conditions**.

Conteneurisation :

Le conseil communautaire de « Chalons Agglo » a décidé lors de son conseil du 13 février 2020 de poursuivre la **conteneurisation des Communes**. Dans ce cadre, la distribution de conteneurs à déchets sera réalisée dans le courant de cette année **2020, sur la commune de BOUY**.

La conteneurisation des déchets présente plusieurs avantages :

- La mise en œuvre de la mécanisation de la collecte, en accord avec la recommandation R437 de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie qui préserve les collecteurs de diverses pathologies liées au port de charges.
- Un stockage plus hygiénique et moins sujet aux ravages par les animaux errants pour les usagers.
- Une gestion du parc de bacs (réparations, remplacements,...) réalisée par la Communauté d'Agglomération et non plus par l'usager lui-même.

II – 4 : Violences conjugales

La période de confinement actuelle est propice à la **recrudescence des violences conjugales** (+32% en zone de gendarmerie). Les services de l'état sont mobilisés sur ce sujet.

Les numéros à retenir :

- un numéro **d'urgence : le 17**
- un numéro **pour l'écoute le 3919** (du lundi au samedi de 09h00 à 19h00)
- une **plate forme pour se connecter 24/24** et échanger avec les policiers ou les gendarmes spécialement formés sur ce sujet : « arretonslesviolences.gouv.fr »

II – 5 : Surveillance de nos amis les chiens

Nos amis les chiens sont les bienvenus, toutefois la possession d'un animal reste un choix personnel et ne doit pas devenir une nuisance pour le voisinage. Merci donc aux propriétaires de veiller à se munir de sac à crottes pour la promenade et de s'assurer de l'absence d'aboiements répétitifs.

Par ailleurs, plusieurs problèmes de manque de surveillance de chiens, par leurs maîtres, viennent d'être signalés en mairie. Merci aux propriétaires d'être vigilant sur la maîtrise de leurs animaux. Il est rappelé que les chiens doivent être tenu en laisse dans les parties agglomérées de la commune et autres lieux accessibles au public (arrêté municipal 10-2013).

MERCI DE VOTRE SOUTIEN DANS CE MOMENT DIFFICILE, VOTRE CIVISME EST PRIMORDIAL

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES - RESTEZ CHEZ VOUS...